

Combien ça coûte ?

La première question qui vient à l'esprit des parents : est-ce qu'une crèche privée coûte plus cher qu'une structure municipale ? Et bien, pas du tout. Pour les familles, c'est exactement le même prix. En effet, les deux structures bénéficieront des tarifs encadrés par la Caisse d'Allocations Familiales, selon des barèmes établis en fonction des revenus des parents. Côté chefs d'entreprises, il est parfois difficile de les convaincre de participer à ce qu'ils estiment devoir être financé par les collectivités publiques. Toutefois, les avantages sont nombreux, par le biais à la fois du crédit d'impôt famille et d'une économie d'impôt sur les sociétés. Et même les plus petites sociétés peuvent

participer au projet, en ne réservant par exemple qu'une seule place ou même un « accueil d'urgence ». « Cela permet à une entreprise de faire bénéficier de ce mode de garde ponctuellement et pour l'ensemble des collaborateurs, en cas par exemple de défaillance de la nounou habituelle. souligne Anne-Laure Prieur, chef du projet **People** and Baby. Une excellente manière de pallier à l'absentéisme. »

N. R.